

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment amélioré à la fois le contenu et la présentation. Grâce à une collaboration intense avec l'Office fédéral de la protection civile, d'autres actions – telles qu'expositions, projections de films, distribution de prospectus et d'affiches – ont également permis d'informer l'opinion publique. Dans ce domaine, l'Office fédéral a toujours apporté un appui efficace à nos sections. Mais il faut que l'information circule également de la base au sommet. Les critiques et les exigences formulées par les personnes astreintes à servir dans la protection civile ont pu parvenir à l'Office fédéral par le biais des sections.

Certaines de ces revendications – par exemple la remise des règlements et de l'équipement personnels ont également pu être satisfaites par cette voie, pour autant que cela relève de la compétence de la Confédération. Au niveau cantonal, nos sections agissent également en faveur de la protection civile. Et vu qu'elles sont proches de la population et en contact étroit avec les organisations locales de la protection civile, elles revêtent une importance décisive.

La situation actuelle

Il semble que les changements constants soient inscrits dans les destins de la protection civile. Ces changements indiquent en tout cas qu'elle est capable de s'adapter aux données de notre temps. Depuis que la menace de l'Est a pratiquement disparu et que des efforts d'équipement de la part de toutes autres puissances ne sont plus guère pris en considération, la guerre n'est plus un sujet de préoccupation pour les électeurs. Tremblements de terre, avalanches, inondations et accidents technologiques ont pris une place plus importante dans la conscience de la population. Nous nous efforçons d'équiper la protection civile – et si possible de l'instruire – pour qu'elle soit en mesure d'apporter des secours urgents lors de tels événements. Il s'avère que la protection civile ne dispose pas des moyens appropriés pour les premières interventions, car ses formations doivent d'abord être mises sur pied et font uniquement partie du deuxième échelon. En revanche, la protection civile est la seule organisation qui soit en mesure, notamment dans les petites communes, d'offrir aux états-majors de catastrophe ou de conduire l'infrastructure requise. Il en résulte la nécessité de pouvoir mettre en action immédiatement au moins une partie du service d'information et du service des transmissions. Comme formation de piéton et qu'il est indispensable d'adapter l'instruction et l'équipement aux autres organisations qui interviennent. Et nous voici maintenant au seuil d'une restructuration de l'armée. Le projet de réforme «Armée 95» doit donner lieu au plan directeur «Protection civile 95». Les ex-officiers de l'armée qui accompagneront leur service de protection civile

ne devront plus avoir entre 50 et 60 ans, mais entre 42 à 52 ans. Il faut donc préparer les grands changements que cela entraînera au niveau du personnel. Il y en aura du reste également sur le plan des tâches, étant donné que nous avons tout intérêt à éviter les recoulements au sein de la défense générale et de maintenir les structures civiles existantes même face à des situations extraordinaires, pour autant que cela soit rationnel. La protection civile ne peut que tirer profit d'une collaboration plus intensive avec d'autres organisations telles que par exemple les sapeurs-pompiers. Même si les tâches fondamentales et les objectifs persistent, cela réclame néanmoins des efforts supplémentaires de la part de la Confédération, des cantons et des communes. C'est précisément en une telle période que notre association doit intensifier sa mission principale: fournir de l'information sur la protection civile. En collaboration avec l'Office fédéral de la protection civile et les organisations amies, nous devons informer la population en temps utile et à fond.

L'Union suisse pour la protection civile est dotée des moyens adéquats pour faire face à cette tâche. Ses structures ont été mises à jour – voilà la révision des statuts qui n'attend rien que votre approbation. Le Secrétariat central a été réaménagé et rééquipé. Au début de cette année, la responsabilité du travail des relations publiques a été confiée à notre vice-présidente, Madame Christiane Langenberger, et celle qui concerne les finances à notre vice-président, Monsieur Peter Wieser. Mon successeur, le Conseiller aux Etats Robert Bühler, reprend la direction d'une association restructurée et entièrement opérationnelle. Je suis heureux de pouvoir transmettre mes fonctions à un homme qui, en sa qualité de Président de la Conférence suisse des directeurs de la protection civile, connaît bien les structures et les problèmes de la protection civile et qui a tissé les liens nécessaires avec le Parlement. Robert Bühler se trouvera aussitôt confronté aux questions actuelles. L'Union suisse pour la protection civile veut montrer qu'elle monte en première ligne pour contribuer à résoudre les problèmes en suspens. Je souhaite bonne chance au nouveau Président central et à son Comité.

Remerciements

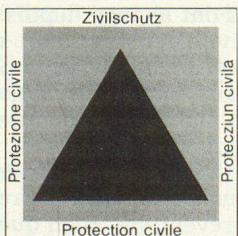
Pour conclure, j'aimerais adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui m'ont aidé à être aussi fidèle que possible aux objectifs de l'Union suisse pour la protection civile. Je remercie les membres de l'actuelle et de l'ancienne direction et du Comité central, sans oublier celui qui fut si longtemps notre trésorier central, Erwin Lehmann, les employés actuels et anciens du Secrétariat, ainsi que tous ceux et celles qui ont fait preuve

de leur dynamisme au sein de nos différents organes.

J'aimerais exprimer tout spécialement ma gratitude à notre secrétaire centrale, Madame Speich, qui, en sa qualité de rédactrice en chef de notre revue *Protection civile*, a été la promotrice au sens propre de la réputation dont jouit aujourd'hui notre association. Ce succès s'explique d'ailleurs aussi par la bonne collaboration qui s'est poursuivie avec l'imprimerie Vogt-Schild, Soleure, qui réalise ce périodique. Cette firme solidement implantée, qui occupe plus de 400 collaborateurs, s'efforce depuis des décennies de donner à notre revue un aspect attractif. J'en remercie son directeur, Monsieur Markus Haefely, ainsi que Monsieur Peter Schiltknecht, l'homme de liaison qui trouve toujours du temps à nous consacrer, le maquettiste, Werner Kocher, ainsi que le directeur du service d'annonces, Kurt Glarner, dont l'engagement est pour nous du plus grand profit.

Notre association aurait bien de la peine – tant sur le plan financier que sur le plan du personnel – à accomplir correctement ses tâches si elle n'était pas activement soutenue par l'Office fédéral de la protection civile. C'est pourquoi je remercie tout particulièrement son directeur, Hans Mumenthaler, ainsi que ses collaborateurs, parmi lesquels notamment le sous-directeur Hildebert Heinzmann, le chef du service d'information Moritz Baschung et son suppléant Kurt Aeschimann qui ont étroitement collaboré avec nous.

Il me reste enfin à adresser mes plus vifs remerciements aux sections et à tous ceux qui ont fait preuve d'un engagement inlassable en faveur de la protection civile au sein des cantons et des communes. Je vous souhaite à tous beaucoup de succès dans vos futurs efforts en faveur de la protection de notre population. □



Unsere
INSERENTEN
unterstützen
den
«Zivilschutz»

Schutzraummobiliar für Neuanlagen und Nachrüstung von bestehenden Schutzräumen

Schockprüfung: Schutzgrad 1 bar nach BZS

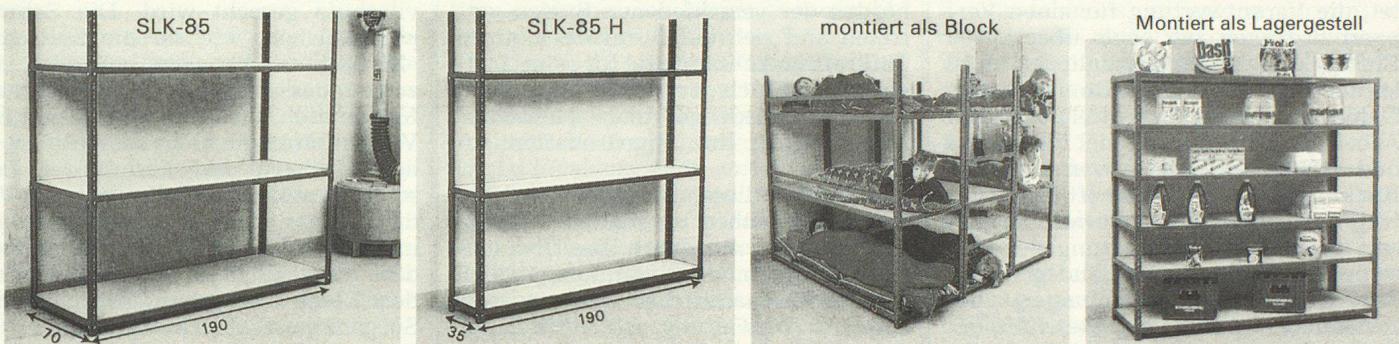
System Keller

+ Patent + Nr. 668 542

Zivilschutzliegestelle SLK-85 und SLK-85 H mit Holztablar

Einfaches Stecksystem für den Selbstbau. Vielseitige Verwendungsmöglichkeiten in Garage, Keller, Archiv usw.

Keine Anbauelemente. Farbe saphirblau, Ral. 5003, pulverbeschichtet.



Zivilschutzliegestelle SLK-88.T3 3 Personen und SLK-88.T6 6 Personen mit Liegetüchern

Einfaches, preisgünstiges System. Wenig Einzelteile. Platzsparende Lagerung. Farbe resedagrün, Ral. 5011, pulverbeschichtet.

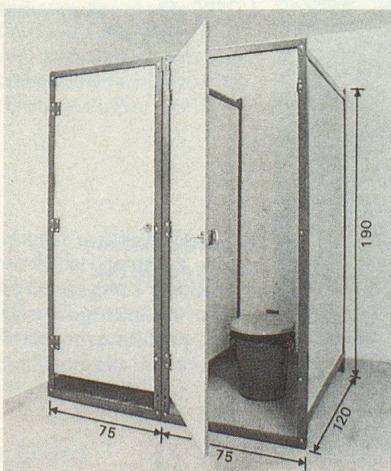
Anmerkung: Sämtliche Liegestellen werden einzeln aufgebaut und zu <Blöcken> zusammengeschoben. Im Sinne einer problemlosen Nachrüstung wurde bewusst auf **Anbau- und Verbindungselemente verzichtet** (beliebig verschiebbar).



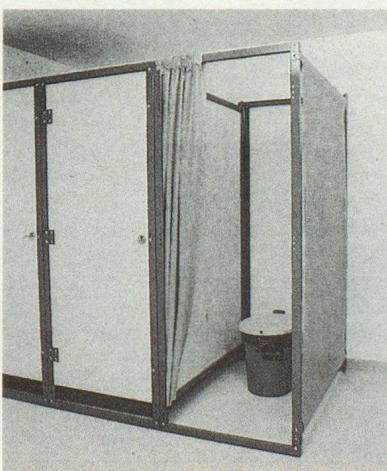
Abortkabinen

Einfache Konstruktion für den Selbstbau. Holzplatten beschichtet (abwaschbar). Stahlteile pulverbeschichtet. Farbe orange, Ral. 2004, pulverbeschichtet.

AKF 88 fest montiert



AKM 88 mobil

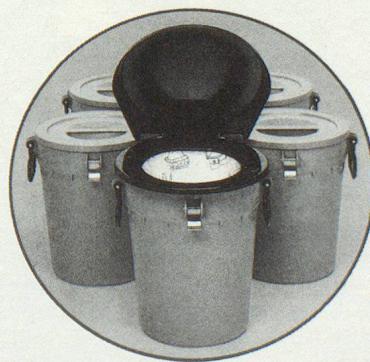


Anmerkung: Die Abortkabinen sind nach dem gleichen System aufgebaut wie die Liegestellen.

Trocken-Klosett

System BZS

Lieferung in Sets für 8, 15 oder 30 Personen



COUPON

Senden Sie uns unverbindlich und kostenlos Ihre Dokumentation

Firma/Name

Strasse

PLZ/Ort

Einsenden an:

Firma S. Keller, Schutzraumanlagen, 9444 Diepoldsau
Telefon 071-73 15 49, Telefax 071-73 26 07